

COMMISSION D'EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

AVIS DE LA COMMISSION

09 novembre 2005

CONCLUSIONS	
Nom :	NT 380 , dispositif intra-utérin au Cuivre
Modèles et références retenus :	Ceux proposés par le demandeur (cf. page 2).
Fabricant :	7 MED industrie
Demandeur :	7 MED industrie
Données disponibles :	- études : aucune étude clinique spécifique réalisée - conformité à la norme NF EN ISO 7439 relative aux dispositifs intra-utérins au cuivre, du design, des caractéristiques du fil de cuivre et du corps plastique - experts : les experts consultés accordent une confiance suffisante dans le service attendu du dispositif
Service Attendu (SA) :	Suffisant , compte tenu de : - l'intérêt dans la prévention des grossesses non souhaitées, au vu de la similarité avec les dispositifs intra-utérins existants, - l'intérêt de santé publique des dispositifs intra-utérins comme méthode contraceptive de première intention
Indications :	Contraception intra-utérine
Eléments conditionnant le SA :	
- Spécifications techniques : - Modalités de prescription et d'utilisation :	Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.
Amélioration du SA :	Absence d'amélioration du service attendu (ASA V), compte tenu de performances similaires aux produits de la même catégorie et admis au remboursement.
Type d'inscription :	Nom de marque
Durée d'inscription :	5 ans
Conditions du renouvellement :	Données de matériovigilance
Population cible :	1,8 million de femmes

ARGUMENTAIRE

Nature de la demande

Demande d'inscription sur la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la Sécurité Sociale.

■ Modèles et références

NT 380 standard

NT 380 Short

■ Conditionnement

Stérile et unitaire comprenant :

- un dispositif intra-utérin
- un tube inserteur
- une bague de réglage de l'hystérométrie
- un poussoir

■ Applications

La demande d'inscription concerne l'indication suivante :

- Contraception intra-utérine

Historique du remboursement

Les Dispositifs intra-utérins sont inscrits sur la LPP sous nom de marque.

Caractéristiques du produit et de la prestation associée

■ Marquage CE

Classe III, notification par GMED (0459), France

■ Description

NT 380 est un Dispositif Intra Utérin (DIU) composé :

- d'un corps en forme de T en polyéthylène mesurant environ 32mm de largeur et 34mm ou 27mm de hauteur, selon le modèle.
- d'un fil de cuivre enroulé autour de l'axe vertical du corps de 0,35mm de diamètre et de 380 mm² de surface de diffusion,
- d'un noyau d'argent de 0,2 mm de diamètre présent dans le fil de cuivre
- d'un monofilament de nylon attaché à la tige, permettant le contrôle et le retrait du dispositif.

Le dispositif est rendu radio opaque par adjonction de sulfate de baryum.

Ce dispositif existe en deux tailles :

- Standard pour les cavités utérines dont la hauteur est supérieure ou égale à 7 cm.
- Short pour les cavités utérines dont la hauteur est inférieure à 7 cm.

NT 380 est placé dans un inserteur.

Il est recommandé par le fabricant de remplacer ces dispositifs tous les 5 ans.

■ Fonctions assurées

Contraception intra-utérine.

Service attendu

1. Intérêt du produit ou de la prestation

1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet contraceptif / effets indésirables, risques

Aucune étude clinique n'a été réalisée avec le dispositif NT 380.

Ce DIU est comparable aux dispositifs NOVA T 380 et UT 380 inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables.

Le dispositif NT 380 ne diffère du dispositif UT 380 que par la présence du noyau d'argent dans le NT 380. Toutes les autres caractéristiques sont identiques.

Le dispositif NOVA T 380 contient également un noyau d'argent.

NT 380 est conçu, fabriqué et contrôlé dans le respect de la norme NF EN ISO 7439, relative aux dispositifs intra-utérins contenant du cuivre.

Les principales complications rencontrées au cours de l'utilisation d'un DIU comprennent les risques de maladie inflammatoire pelvienne, de grossesse extra-utérine, d'expulsion, de perforation de l'utérus ainsi que l'ensemble des problèmes liés à l'insertion¹.

Les contre-indications à la pose d'un DIU au cuivre comprennent essentiellement¹ :

- Les antécédents ou l'existence de pathologies (dont certaines anomalies) utérines ou trophoblastiques ;
- Pathologie vaginale récente ou en cours, saignements vaginaux/génitaux inexplicables ;
- Diverses situations à risques infectieux (IST, infection génitale haute en cours, datant de moins de 3 mois ou récurrente, infection puerpérale en *post-partum*, avortement septique, valvulopathies, etc.) ;
- L'hypersensibilité à l'un des composants ;
- Une grossesse suspectée ou avérée ;
- Le *post-partum* (entre 48h et 4 semaines, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé).

1.2 Place dans la stratégie contraceptive

Les méthodes contraceptives disponibles en France sont¹ :

- les méthodes hormonales, oestroprogestative ou progestative
- les méthodes mécaniques (dispositifs intra-utérins)
- les méthodes de stérilisation
- les méthodes barrières telles que les préservatifs
- les méthodes naturelles

La méthode contraceptive utilisée est à adapter en fonction des situations.

Les DIU représentent une méthode contraceptive de première intention très efficace, de longue durée d'action et pour laquelle aucun risque cancéreux et cardiovasculaire n'est établi¹.

Le dispositif intra-utérin NT 380 présente un intérêt dans la prévention des grossesses non souhaitées, compte tenu de la similarité de ces produits avec les DIU existants et la place qu'occupe les DIU dans les méthodes contraceptives en France.

¹ Stratégie de choix des méthodes contraceptives chez la femme. Anaes / Afssaps / Inpes. Décembre 2004

2. Intérêt de santé publique attendu

2.1 Gravité de la pathologie

Sans objet pour l'attribution du service attendu.

La grossesse ne peut être assimilée à une pathologie, un handicap ou une dégradation de la qualité de vie.

Les DIU interviennent dans la prévention des grossesses non souhaitées.

2.2 Epidémiologie

Après la contraception orale, les DIU représentent en France la 2^{ème} méthode de contraception utilisée.

D'après l'enquête de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) de 2000 (enquête Cocon), 17,3 % des femmes de 20 à 44 ans utilisaient un dispositif intra-utérin comme méthode de contraception.

Il y a en France environ 200 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG).

2.3 Impact

NT 380 répond à un besoin déjà couvert.

NT 380 présente un intérêt en terme de santé publique dans le cadre de la mise à disposition à la population de méthodes contraceptives.

En conclusion, la Commission d'Evaluation des Produits et Prestations estime que le service attendu par NT 380 est suffisant pour l'inscription sur la liste des Produits et Prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale.

Eléments conditionnant le Service Attendu
--

- Spécifications techniques minimales

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

- Modalités d'utilisation et de prescription

Sans objet

Amélioration du Service Attendu

Le dispositif Intra-Utérin NT 380 a des performances similaires aux produits de la même catégorie et admis au remboursement.

Le noyau d'argent n'apporte pas d'amélioration par rapport aux dispositifs intra-utérins sans noyau d'argent et ayant une surface de cuivre de 380mm².

Il n'existe pas de démonstration scientifique de l'intérêt d'un noyau d'argent pour les DIU ayant une surface de cuivre de 380mm².

Au total, la Commission s'est prononcée pour une absence d'amélioration du service attendu (V) par rapport aux autres dispositifs intra-utérins au cuivre, inscrits sur la liste des produits et prestations.

Conditions de renouvellement et durée d'inscription

Conditions de renouvellement :

Des données de matériovigilance seront demandées lors du renouvellement d'inscription.

Durée d'inscription proposée :

5 ans

Population cible

D'après l'enquête de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) de 2000 (enquête Cocon), 17,3 % des femmes de 20 à 44 ans utilisaient un dispositif intra-utérin comme méthode de contraception.

Cette proportion, appliquée à la population au 1^{er} janvier 2005, soit environ 10 millions de femmes de 20/44 ans, permet d'estimer la population cible à environ 1,8 million de femmes.